

**TIGNES****MAIRIE**  
République Française  
Savoie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mars à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

#### **Présents :**

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Sébastien HUCK Conseiller municipal, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale, M. Stéphane DURAND Conseiller municipal

#### **Absents représentés :**

Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale représentée par M. Olivier DUCH 1er adjoint,  
Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,  
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,  
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale,

#### **Absents :**

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal

Jean-Sébastien SIMON est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 10 -

Nombre de votants : 14

### **Finances - administration générale - vie économique**

#### **2025 03 025 Dates des ouvertures et fermetures des remontées mécaniques - Été 2025, Automne 2025, Hiver 2025/2026, Printemps 2026**

Lors des réunions de concertation, les représentants de la Commune de Tignes et de la Société des Téléphériques de Grande Motte (STGM) ont proposé les dates des ouvertures et fermetures ci-dessous :

<b>ÉTÉ 2025</b>		
	Ouverture	Fermeture
Glacier de la Grande Motte - ski	Samedi 21 juin 2025	Dimanche 20 juillet 2025
Remontées mécaniques - VTT et Piétons	Samedi 28 juin 2025	Dimanche 31 août 2025
<b>AUTOMNE 2025</b>		
	Ouverture	Fermeture
Télesiège des Lanches - Combe FFS	Début octobre 2025, dès que les conditions de neige le permettront.	
Glacier de la Grande Motte - Double M - Tichot	Samedi 15 novembre 2025, si les conditions de neige le permettent.	
<b>HIVER 2025/2026</b>		
	Ouverture	Fermeture
Domaine Tignes	Samedi 22 novembre 2025	Dimanche 03 mai 2026
Domaine Tignes - Val d'Isère	Samedi 29 novembre 2025	
<b>PRINTEMPS 2026</b>		
Sous réserve d'un essai concluant ce printemps 2025		
	Ouverture	Fermeture
Compétition et formation professionnelle - Double M	Lundi 04 mai 2026	Vendredi 15 mai 2026

Les dates d'ouverture et de fermeture sont prévisionnelles et peuvent être adaptées suivant les conditions d'enneigement et de sécurité, après avis de la commission municipale de sécurité.

Par ailleurs, le cadencement détaillé des ouvertures, des remontées mécaniques, des pistes et de la mobilité, sera affiné et détaillé dans la continuité de ce qui a été fait pour l'hiver 2024/2025. L'objectif étant d'offrir à la clientèle présente le meilleur service possible et de donner à l'ensemble des usagers et acteurs de la station un maximum de visibilité sur la montée en puissance de la saison.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession du service de transport par remontées mécaniques,

Vu la proposition des dates d'ouvertures et de fermetures des remontées mécaniques de juin 2025 à mai 2026, reçu par courrier du 05 février 2025,

***A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 11/03/2025***

***Il est proposé au conseil municipal :***

**ARTICLE UNIQUE : De valider les dates des ouvertures et fermetures des remontées mécaniques pour l'été 2025, l'automne 2025, l'hiver 2025/2026 et le printemps 2026.**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, adopte par :***

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250320-2025\_03\_025-DE



**12 pour  
2 contre  
Odile PRIORE, Martial DEBUT**

**Le Maire,  
Serge REVIAL**



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.